
	<p>← FRANCE (/Economie/France) Inscrivez-vous aux alertes d'info</p>	 dès 29,95 €*
<p>Je m'inscris ()</p> <p>Plus tard ()</p>		

La loi Pacte promet le grand retour des privatisations

Jean-Claude Bourbon , le 10/09/2018 à 12h37

La loi Pacte prévoit la cession l'an prochain des parts de l'État dans la Française des jeux et Aéroports de Paris.

Le gouvernement veut faire de la mise en Bourse de la FDJ une grande opération de capitalisme populaire.

1200932542?from_univers=lacroix)

← FRANCE (/Economie/France)
Inscrivez-vous aux alertes d'info

ZOOM

LA CROIX

Je m'inscris ()

Plus tard ()



La privatisation de la Française des jeux pourrait démarrer début 2019. / Bruno Levesque/IP3 PRESS/MaxPPP

Le gouvernement renoue avec les privatisations. La loi Pacte, dont l'examen démarre à l'Assemblée, consacre plusieurs articles à la baisse des participations de l'État dans la Française des jeux (FDJ), Aéroports de Paris (ADP) et Engie. L'objectif est de faire rentrer au plus vite de l'argent dans les caisses, afin de doter de 10 milliards d'euros le nouveau Fonds pour l'innovation de rupture.

La première « privatisation » du quinquennat Macron sera celle de la Française des jeux. C'est l'opération la « plus simple » a expliqué le ministre de l'économie, Bruno Le Maire, mercredi 5 septembre sur LCI. Elle pourrait démarrer dès la fin du premier trimestre, si la météo boursière est favorable.

À lire aussi



➤ La loi Pacte veut réformer en profondeur l'économie

(<https://www.la-croix.com/Economie/France/loi-Pacte-veut-reformer-profondeur-leconomie-2018-08-24-1200963647>)

L'État, qui possède actuellement 72 % des parts (à côté des salariés et de fédérations d'anciens combattants), se désengagerait fortement en cédant 40 à 50 % du capital sur le marché. L'entreprise est valorisée autour de 3 milliards d'euros.

(/Economie/Entreprises/Privatisation-Francaise-Jeux-pour-contre-2018-04-18-1200963647)

(/Economie/Entreprises/Privatisation-Francaise-Jeux-pour-contre-2018-04-18-1200963647)

1200932542?from_univers=lacroix

« L'objectif est de réaliser une grande opération de capitalisme populaire, en permettant
 au ^{FRANCE (/Economie/France)} mais d'acheter des titres de la société qui ne présente pas beaucoup de risques »,

ass ^{IA CROIX} source proche du dossier.

L'accent sera mis aussi sur l'actionnariat salarié. La FDJ a affiché l'an dernier des résultats records (15,1 milliards d'euros de mises) et une croissance de son activité de 5,7 %. Dans un secteur en pleine consolidation en Europe, l'entreprise dirigée par Stéphane Pallez affiche beaucoup d'ambitions à l'international. Elle n'a quasiment pas de dettes et près de 1 milliard d'euros de trésorerie.

À lire aussi



> Ce qu'il faut savoir sur le loto du patrimoine

(<https://www.la-croix.com/Culture/Ce-qui-faut-savoir-loto-patrimoine-2018-08-31-1200965204>)

En cédant la majorité du capital de la FDJ, l'État ne va pas se priver de beaucoup de dividendes. La société en verse assez peu (124 millions d'euros en 2017), mais paye beaucoup de taxes (3,4 milliards d'euros l'an dernier), ce qui ne va pas changer.

La délicate privatisation d'Aéroports de Paris

Reste la question de la régulation. L'État va renforcer ses pouvoirs de contrôle, assure le ministère de l'économie. De son côté, la FDJ rappelle que la moitié du secteur des jeux est déjà aux mains d'acteurs privés, à commencer par le PMU.

Le gros morceau des privatisations sera la vente des parts de l'État dans Aéroports de Paris, soit 50,6 % du capital qui sont valorisés autour de 9,5 milliards d'euros au cours de Bourse actuel. « Techniquement, c'est sans doute l'opération de privatisation qui a été la plus compliquée à monter », souligne François Ecalte, ancien magistrat de la Cour des comptes et animateur du site Fipeco.

Depuis la loi de 2005, qui a ouvert son capital, l'entreprise dispose d'un droit d'exploitation des aéroports de Roissy, Orly et du Bourget, sans limitation de durée. Elle est également propriétaire des installations et de son foncier, qui sont, eux, jugés stratégiques par l'État : impossible de privatiser l'ensemble dans ces conditions.

ADP, une belle machine

« Or pour concéder l'exploitation des aéroports de Paris, il fallait commencer par en exproprier ADP et donc indemniser les actionnaires dont presque la moitié sont des personnes privées », souligne François Ecalte. L'opération a été jugée très coûteuse,

obligeant Bercy à imaginer une solution alternative. ADP va être exproprié, mais dans...
 (/Economie/Entreprises/Le-gouvernement-lance-privatisations-2018-06-13-1200946737?)

from_univers=lacroix) (/Economie/Entreprises/Privatisation-Francaise-Jeux-pour-contre-2018-04-18-1200946737?)

1200967547?from_univers=lacroix

A lire aussi



> Le parlement s'attaque à la simplification du quotidien des entreprises (https://www.la-croix.com/Economie/France/Le-parlement-s-attaque-simplification-quotidien-entreprises-2018-09-06-1200966647)

En attendant, il va falloir tout de suite dédommager les actionnaires actuels « *au titre des dividendes qu'ils perdront entre la soixante-dixième année, soit en 2089, et la fin des temps* », rappelle François Ecale, en pointant du doigt la difficulté de l'exercice et surtout les risques de contentieux avec les actionnaires minoritaires.

Car ADP est une belle machine, avec un résultat opérationnel de 1 milliard d'euros et un bénéfice de 571 millions d'euros en 2017 pour un chiffre d'affaires de 3,6 milliards d'euros. La société présidée par Augustin de Romanet est portée à la fois par la croissance du secteur aérien et par les recettes tirées de ses zones commerciales, qui sont de plus en plus nombreuses dans les aéroports.

De nombreux candidats pour ADP

Pour l'heure, rien n'est officiellement tranché sur les modalités exactes de cessions : une cession des titres sur le marché ou une vente de gré à gré à un opérateur. « *La décision est politique, mais se fera aussi en fonction des conditions de marché* », assure une source autorisée. Il y a le risque toutefois pour le repreneur qui rachèterait plus de 30 % des parts de devoir lancer une OPA sur l'ensemble, comme le prévoit le droit boursier.

Pour le gouvernement il est tentant de faire monter les enchères, car plusieurs consortiums, associant des gestionnaires d'aéroports et des fonds d'investissement, sont déjà sur les rangs pour reprendre le numéro deux mondial du secteur.

Il y a évidemment Vinci, le numéro quatre, qui est déjà actionnaire à hauteur de 8 % d'ADP. Son PDG, Xavier Huillard, y voit « *une formidable opportunité de créer un champion mondial français* ». Au total, une dizaine de candidatures pourrait être déposée.

Bruno Le Maire « favorable » à la publication des écarts de salaires

Le ministre de l'économie, Bruno Le Maire, s'est dit « *favorable* » à un amendement de députés de la majorité à la loi Pacte prévoyant d'obliger les entreprises de plus de 5 000 salariés dans le monde ou de 1 000 salariés en France à publier dans leur rapport annuel « *un ratio mesurant l'écart entre la rémunération la plus haute et la rémunération médiane et de justifier les évolutions des écarts de salaires d'année en année* ». Cette idée

(Economie/Entreprises/Le-gouvernement-lance-privatisations-2018-06-13-1200946737?from_univers=lacroix) (Economie/Entreprises/Privatisation-Francaise-Jeux-pour-contre-2018-04-18-1200946737)